

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le **15 JUIN 2018**

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DPE 15 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2017.

M. Mao PENINO, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 12, 13 et 14 décembre 2016 et des 6, 7 et 8 juin 2017 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget annexe de l'assainissement rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mao PENINO au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2017 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) : 50.065.000,00 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à : 43.835.957,38 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2016 : 1.323.431,86 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2017 ont été évaluées à (budget supplémentaire) : 50.065.000,00 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à : 43.088.842,54 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2016 : néant

BALANCE

Dépenses : 43.835.957,38 euros
Recettes : 43.088.842,54 euros
Solde exécution 2017 : -747.114,84 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2017 : 2.070.546,70 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2017 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) : 89.934.559,11 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à : 87.186.357,40 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2015 reporté : néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2017 ont été évaluées à (budget supplémentaire) : 89.934.559,11 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à : 84.225.204,76 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2016 reporté* : 8.441.479,11 euros
*Hors part de l'excédent affecté à la section d'investissement

BALANCE

Dépenses : 87.186.357,40 euros
Recettes : 84.225.204,76 euros
Solde exécution 2017 : -2.961.152,64 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2017 : 5.480.326,47 euros

Article 2: Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement, d'un montant de 2.070.546,70 euros sera repris en section d'investissement et inscrit en dépenses de cette section (D 001) au budget supplémentaire de 2018.

Article 3 : Le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation, d'un montant de 5.480.326,47 euros, sera reporté pour partie en recettes de la section d'exploitation (R 002) à hauteur de 1 696 727,34 euros et pour partie en recettes de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 3 783 599,13 euros au budget supplémentaire de 2018.

1^{er} Adjoint à la Maire de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Julliard', written in a cursive style.

Bruno JULLIARD